


TRANSMIS À M<sup>r</sup> LE PRÉFET  
LE: 28 AVR. 2020



Envoyé en préfecture le 28/04/2020  
Reçu en préfecture le 28/04/2020  
Affiché le   
ID : 069-216902866-20200422-2020\_DEC\_29-CC

# Décision du Maire

Références :  
AV/CJL/AD/AP

Rillieux-la-Pape, le 22 avril 2020,

Le Maire de la ville de Rillieux-la-Pape,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014 donnant délégation du conseil municipal au Maire,

Affaire suivie par :  
Anne Prat

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Objet : montant de  
loyer

Copie Finances

Vu l'article 1 de ladite ordonnance qui stipule que le maire exerce, par délégation, les attributions mentionnées aux 1°, 2° et du 4° au 29° de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales. Le maire informe alors sans délai et par tout moyen les conseillers municipaux des décisions prises sur ce fondement. Il en rend compte également à la prochaine réunion du conseil municipal.

## Décide

**Article 1** - Compte tenu de la crise sanitaire et de la fermeture aux fidèles des lieux de culte, le montant du loyer de la cure de l'église saint Denis est fixé à 329, 15 euros mensuel pour les mois de mars, avril et mai 2020 (soit 3 X 329,15 euros).

**Article 2** – Les autres modalités du bail en cours sont inchangées.

**Article 3** – Une ampliation de la présente décision sera :  
-transmise à Monsieur le Préfet au titre du contrôle de légalité  
-affichée et publiée, notamment sur le site internet de la ville  
-rendu compte en sera donné aux élus pour information au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales et conformément à l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020.



**Alexandre Vincendet**  
Maire de Rillieux-la-Pape  
Conseiller de la Métropole

HÔTEL DE VILLE - 165, rue Ampère - 69 140 Rillieux-la-Pape - Tél. 04 37 85 00 00

2020-Dec-29